

LE RSA : UN DISPOSITIF TRÈS MOCHE ET TROP ÉTROIT ?

« Quand on veut m'accompagner pour m'insérer, j'ai l'impression d'être un pied qu'on veut faire entrer de force avec un chausse-pied, dans une chaussure très moche et très étroite. Justement, c'est toute la question philosophique ! Si la chaussure est trop petite pour y entrer, doit-on laisser le choix au cordonnier de l'agrandir ou doit-on carrément changer de chaussure. Et, qui peut se définir cordonnier ? »

Parole de **romain23**, 16 Oct 2009 sur actuchomage.org

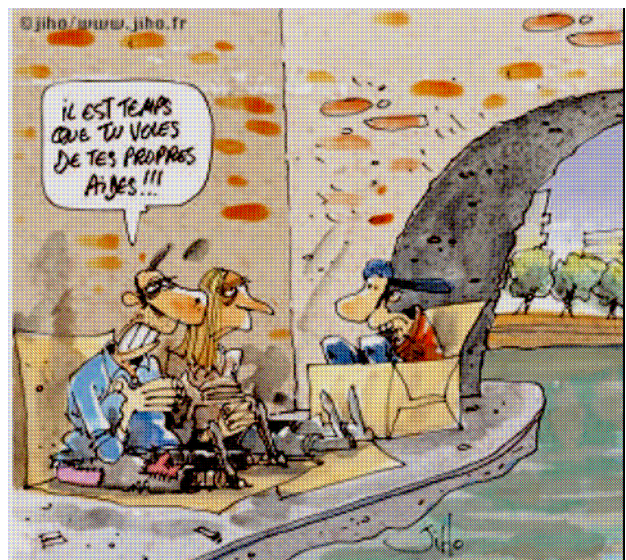
LE RSA DANS UN CONTEXTE DE FORTE PRÉCARISATION DE L'EMPLOI

La logique du RSA est clairement une injonction au travail, avec un revenu subordonné à une activité professionnelle, dans un contexte de crise où le travail se raréfie. Le dispositif culpabilise celles et ceux qui sont privés de ce travail.

Le RSA incite les employeurs à proposer des contrats précaires avec un complément de RSA ce qui participe de la précarisation de certaines populations. Le temps partiel subi constitue déjà une part de la pauvreté actuelle, notamment pour les femmes.

LE RSA RENVOIE À UNE RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE ET OCCULTE LA RESPONSABILITÉ COLLECTIVE DE LA SOCIÉTÉ.

Avec le RSA, la vision libérale qui tend à moraliser et à culpabiliser le pauvre comme étant responsable de son propre sort reprend du poil de la bête : les pauvres ne sont pas assez courageux, pas suffisamment responsables d'eux-mêmes, pas suffisamment mobilisés. Ils seraient des profiteurs.



LA DISPARITION D'UN ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE DANS SA GLOBALITÉ.

La loi prévoit deux types de parcours : soit une orientation vers Pôle emploi soit une orientation vers un organisme social.

◆ Là où le travail social trouvait une place (dans le dispositif RMI) avec l'approche globale spécifique au travail social et son exigence de respect de la dignité et de l'autonomie de la personne, l'obligation de résultat (mise à l'emploi) inscrite dans le RSA ne peut que le faire disparaître au risque d'une instrumentalisation au service de l'économique.

La nature de l'accompagnement des plus précaires (RSA socle) a changé : d'un soutien à l'élaboration de projets individualisés et l'émergence d'aptitudes personnelles, on passe, la plupart du temps, à un suivi qui réduit la personne à son « employabilité ».

◆ La majorité des allocataires du RSA va être tenue de s'inscrire au Pôle emploi, de signer le fameux projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) qui oblige à accepter les « offres raisonnables d'emploi ». Le « raisonnable » du Pôle emploi a-t-il une chance de s'articuler avec l'autonomie et la dignité, fondamentaux du travail social ?

Comment l'institution Pôle emploi peut-elle accompagner les bénéficiaires du RSA dans leur parcours vers l'emploi dans un contexte de crise et de chômage de masse, de restructuration ASSEDIC-ANPE, avec une diminution drastique des moyens humains ? Les agents de Pôle emploi ont pour consigne de radier les demandeurs d'emploi des listes de chômeurs ; c'est aux plus fragiles que le système s'attaque : les personnes malades ou

celles qui sont démunies face au système d'actualisation -par exemple-.



◆ Quant aux structures de l'insertion par l'activité économique et autres associations, les subventions allouées par les conseils généraux et l'État sont en constante diminution ce qui amène leur disparition. Il s'agit de choix, très clairement politiques, que devront assumer les institutions.

CONCLUSION

La loi dit : priorité à l'emploi mais les moyens n'y sont pas. C'est un système qui « légalise » le travail précaire et c'est un formidable outil au service du patronat.

Pour les personnes les plus en difficultés, l'accompagnement social ne peut plus être assuré de manière satisfaisante par les travailleurs sociaux faute de moyens humains (effectifs en baisse également dans les conseils généraux).

« L'accompagnement » se résume parfois à remplir le contrat d'insertion et à compléter les données informatiques des logiciels censés être des outils au service des professionnels mais qui, de fait, permettent le fichage des personnes. Cela questionne sur la posture professionnelle du travailleur social : doit-il être le relais des politiques publiques de contrôle des populations ?

La dégradation des conditions de vie se constate tous les jours. Les travailleurs sociaux en sont témoins et doivent réagir au nom des personnes les plus fragiles. C'est leur mission que de résister aujourd'hui face aux attaques sur les moyens (défense de leur outil de travail : le statut de la Fonction Publique en fait partie..., défense de leurs conditions de travail) et sur les fondamentaux du travail social (le respect des droits des personnes...).